

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

**LES MARCHÉS PUBLICS**  
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés**  
**+ de 90 000 Euros**

## VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

M. Xavier MELKI - Maire  
11, rue de la Station  
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
Tél : 01 39 32 66 00  
mél : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
web : <http://www.ville-franconville.fr> / Mairie  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**L'avis implique un marché public**  
**Objet : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**  
**Type de marché :** Services  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Lieu d'exécution :**  
Rue de Paris, Rue du Général Leclerc, la Côte Saint Marc, le rond-point IKEA et les abords, Quai des Marques, le rond-point Leclerc et les abords, Bois des Eboulures et ses abords  
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
**Durée :** 12 mois.

**Description :** La présente consultation concerne l'entretien des espaces verts sur les sites suivants :  
- Rue de Paris pour une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> ;  
- Rue du Général Leclerc, la Côte Saint Marc, le rond-point IKEA et les abords, Quai des Marques, le rond-point Leclerc et les abords pour une superficie d'environ 11 000 m<sup>2</sup> ;  
- Bois des Eboulures avec les abords pour une superficie d'environ 141 000 m<sup>2</sup>.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON**  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

**Les variantes sont refusées**  
**Quantité/étendue :** L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.  
**Reconductions :** oui  
Nombre de reconductions éventuelles : 1  
**Conditions relatives au contrat**  
**Cautionnement :** Aucune clause de garantie financière prévue.  
**Financement :** Le contrat prévoit le versement d'une avance, sans obligation de constituer une garantie financière pour en bénéficier.  
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.  
Les prix sont révisibles.  
Les modalités de règlement des comptes sont les suivantes : acomptes mensuels représentant 1/12ème du montant annuel. La présentation des factures se fera à terme échu.

**Conditions particulières d'exécution :** NON  
**Conditions de participation**  
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :  
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés  
**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**  
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.  
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.  
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.  
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.  
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.  
- Certificat Qualipaysé E14

**Marché réservé :** NON  
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.  
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
50% Valeur technique au regard des sous-critères suivants :  
50% Prix  
1) Prix des prestations noté sur 50 points, calculé selon la formule suivante : nombre de point du critère x (le prix le plus bas / le prix du candidats analysé).  
2) Valeur technique notée sur 50 points au

regard du mémoire technique remis par le candidat comprenant :  
- La composition de l'équipe et les qualifications pour le chef d'équipe et pour les tondeurs affectés sur les sites, notés sur 30 points ;  
- Le délai de réalisation des prestations de tonte pour l'ensemble des sites concernés par les prestations notées sur 20 points ;  
**Remise des offres : 01/04/21 à 16h00 au plus tard.**  
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.  
**Unité monétaire utilisée, l'euro.**  
**Validité des offres :** 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.  
**Renseignements complémentaires :** Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.  
Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.  
La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation. Une visite sur site est obligatoire. Les conditions de visites sont les suivantes : Prendre contact avec Monsieur Guillaume HERNAUDT au 06.87.01.65.72 ou Monsieur Gérard BAUCQUET au 06.08.64.04.48 afin de convenir d'un rendez-vous.  
Il s'agit d'un marché périodique : NON  
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

**Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
11, rue de la Station  
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
Tél : 01 39 32 66 00  
mél : [marches@ville-franconville.fr](mailto:marches@ville-franconville.fr)  
**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, 2-4 bd de l'Hautill, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise - Cedex, Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59, mél : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)  
**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.  
**Envoi à la publication le :** 04/03/21  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>

compatibilité des documents d'urbanisme de l'agglomération de la région de Compiègne (ARC), des communes de Brenouille, Creil, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Montataire, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, Rhuis, Rieux, Rivecourt, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par VNF - Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage - Unité Opérationnelle de Paris - Unité Études et Grands Travaux n3 - 18, quai d'Austerlitz 75013 Paris à qui toute information peut être demandée.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et l'avis la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'évaluation environnementale des mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes susvisées.

**Permanences de la commission d'enquête**  
Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif d'Amiens, et constituée de trois membres :  
Président : M. Michel MARSEILLE  
Membres titulaires : M. Alain GIAROLI, M. Régis BAY

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et heures suivantes :

Mairie de Pont-Sainte-Maxence (Siège de l'enquête)  
Samedi 27 mars de 9h00 à 11h30  
Jeudi 29 avril de 14h30 à 17h00

Mairie de Compiègne  
Mardi 31 mars de 14h30 à 17h00  
Vendredi 23 avril de 14h30 à 17h00

Mairie de Jaux  
Mardi 27 avril de 16h00 à 18h30

Mairie d'Armancourt  
Mardi 30 mars de 16h00 à 18h00  
Vendredi 16 avril de 16h00 à 18h00

Mairie de Verberie  
Samedi 24 avril de 9h00 à 11h30

Mairie de Pontpoint  
Mercredi 7 avril de 15h00 à 17h30

Mairie de Verneuil-en-Halatte  
Samedi 10 avril de 9h00 à 11h30  
Mardi 20 avril de 14h30 à 17h00

Mairie de Creil  
Samedi 17 avril de 9h30 à 11h30

**Dépôt du dossier**  
Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies, et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à la préfecture :  
- sur support papier et numérique, dans la mairie de Pont-Sainte-Maxence et à la Préfecture de l'Oise ;  
- sur support papier, dans les mairies des communes d'Armancourt, Compiègne, Creil, Verneuil-en-Halatte ;  
- sur support numérique, dans les mairies des communes de Jaux, Pontpoint, Verberie ;  
Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Oise : [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) (rubrique publications - publications légales - enquêtes publiques) et consultables sur le site : <http://mageo.enquetepublique.net>.  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfète de l'Oise.

**Observations du public**  
Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Armancourt, Compiègne, Creil, Verneuil-en-Halatte, Pont-Sainte-Maxence, Jaux, Pontpoint, Verberie ou être adressées, par écrit, au président de la commission d'enquête, en mairie de Pont-Sainte-Maxence, siège de l'enquête, pour être annexées au registre. Elles pourront être également consignées sur le registre dématérialisé sur le site <http://mageo.enquetepublique.net> ou déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [mageo@enquetepublique.net](mailto:mageo@enquetepublique.net).

**Publication du rapport et des conclusions**  
A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant un an dans les mairies d'Armancourt, Compiègne, Creil, Verneuil-en-Halatte, Pont-Sainte-Maxence, Jaux, Pontpoint, Verberie ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, et mises en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Oise susvisé.

**Mesures sanitaires**  
Les gestes barrières et les dispositions mises en places par les mairies devront être respectés lors des permanences. Les personnes sont invitées à privilégier la consultation du dossier sur les sites internet, le dépôt des ob-

servations par voie électronique ou par voie postale et, le cas échéant, à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire Général  
**signé**  
Sébastien LIME

**AVIS AU PUBLIC**

## COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par arrêté municipal, le Maire de Montigny-lès-Cormeilles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal, en vue de l'approbation de cette révision par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur DURAND François domicilié à Valmondois exerçant la profession de cadre supérieur des armées a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera au centre technique municipal (CTM) de la mairie du 29/03/2021 au 30/04/2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 17h00, mardi de 14h00 à 18h00, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur recevra le public le :  
Lundi 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00.  
Mardi 6 avril de 15h00 à 18h00.  
Mercredi 14 avril de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 avril de 9h00 à 12h00  
Vendredi 30 avril de 13h30 à 16h30

Le dossier mis à l'enquête publique comporte une analyse de l'impact sur l'environnement de l'application de la révision du PLU et la décision portant sur le projet de révision du PLU de l'autorité administrative de l'Etat compétente.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au CTM. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au lieu où se déroule l'enquête publique ou sur la boîte mail [urbanisme@ville-montigny95.fr](mailto:urbanisme@ville-montigny95.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Montigny-lès-Cormeilles pendant un an. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Urbanisme. Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Commune, aux adresses suivantes : <https://www.montigny95.fr/>, <https://www.montigny95.fr/revision-du-plu>.

ervations par voie électronique ou par voie postale et, le cas échéant, à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation, le Secrétaire Général  
**signé**  
Sébastien LIME

**AVIS AU PUBLIC**

## COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par arrêté municipal, le Maire de Montigny-lès-Cormeilles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal, en vue de l'approbation de cette révision par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur DURAND François domicilié à Valmondois exerçant la profession de cadre supérieur des armées a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera au centre technique municipal (CTM) de la mairie du 29/03/2021 au 30/04/2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 17h00, mardi de 14h00 à 18h00, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur recevra le public le :  
Lundi 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00.  
Mardi 6 avril de 15h00 à 18h00.  
Mercredi 14 avril de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 avril de 9h00 à 12h00  
Vendredi 30 avril de 13h30 à 16h30

Le dossier mis à l'enquête publique comporte une analyse de l'impact sur l'environnement de l'application de la révision du PLU et la décision portant sur le projet de révision du PLU de l'autorité administrative de l'Etat compétente.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au CTM. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au lieu où se déroule l'enquête publique ou sur la boîte mail [urbanisme@ville-montigny95.fr](mailto:urbanisme@ville-montigny95.fr).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Montigny-lès-Cormeilles pendant un an. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Urbanisme. Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Commune, aux adresses suivantes : <https://www.montigny95.fr/>, <https://www.montigny95.fr/revision-du-plu>.

**Avis divers**

**Divers société**

## COMMUNE DE GONESSE VAL D'OISE

**Prescription de la modification simplifiée n2 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté du 19 février 2021 le maire a prescrit la modification simplifiée n2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gonesse. Cette modification a pour objet de rectifier des erreurs matérielles. Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Gonesse pendant un mois à compter du 1er mars 2021.

**Vente aux Enchères**

**ferrari** publicité  
ANNONCES LÉGALES des VENTES IMMOBILIÈRES JUDICIAIRES  
7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS  
[www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr) - T. 01.42.96.05.50

**Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES**, Avocat au Barreau du Val-d'Oise à PONTOISE (95300)  
Vente aux enchères publiques au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, au Palais de Justice, salle des audiences, Cité judiciaire, 3 rue Victor Hugo, 95300 PONTOISE, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur

**LE MARDI 13 AVRIL 2021 à 14 Heures**

Cette vente a lieu à la requête :  
**- du FONDS COMMUN DE TITRISATION VICTOR CREANCES I**, ayant pour Société de gestion, la Société EQUITIS GESTION SAS, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 6 place de la République Dominicaine, 75017 PARIS (France), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 431 252 121, représenté par son recouvreur la Société MCS ET ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020), 256 bis rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits du CREDIT FONCIER DE FRANCE en vertu d'un bordereau de cession en date du 31/07/2017, conforme aux dispositions du Code monétaire et financier.  
Ayant pour Avocat **Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES**, Avocat au Barreau du Val-d'Oise à PONTOISE (95300)

Dans l'ensemble immobilier sis **à LOUVRES (95) 121 rue de Paris**  
Cadastré section AI numéros 353 et 368 pour 39 ares 66 centiares  
**LOT 7** : Bâtiment A, au 1<sup>er</sup> étage à gauche, **UN APPARTEMENT** numéro A12 avec une entrée, un séjour avec coin-cuisine, une salle de bain, un w.-c., un dressing.  
**Superficie : 39,31 m<sup>2</sup>.**  
Et les 84/10.000<sup>èmes</sup>  
**LOT 150** : Bâtiment S, au 1<sup>er</sup> sous-sol, **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT DOUBLE** numéros 54 et 55  
Et les 17/10.000<sup>èmes</sup>

**OCCUPES (locataires)**  
**MISE A PRIX : 65.000 Euros** (Soixante-cinq mille euros) (Outre les charges de l'enchère)  
**Consignations pour enchérir : 6.500 euros et 12.000 euros** (Chèques de banque à l'ordre de la CARPA)

S'adresser pour tous renseignements :  
- **Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES**, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE (95), 29 rue Pierre Butin, dépositaire d'une copie de l'enchère [www.buisson-immobilier.fr](http://www.buisson-immobilier.fr) - **Tél. : 01 34 20 15 64**  
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé.

On ne peut porter les enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant sur le Tribunal Judiciaire de PONTOISE

**VISITE SUR PLACE LE JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021 de 11 Heures à 11 H 45** (Respect des mesures sanitaires et port du masque obligatoires)

Fait et rédigé à PONTOISE (95), le 25 février 2021, par l'Avocat. Maître Paul BUISSON

Habitations  
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40  
[pub@dematis.com](mailto:pub@dematis.com)

[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr) **Tél. 01 87 39 84 00**